



**FRANÇOIS RUFFIN, DÉPUTÉ DE LA SOMME  
COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Objet : Procès de Lidl : le management par le burn-out - Tribunal d'Amiens, mercredi 19 juin à 9 h

Madame, Monsieur,

Un mercredi d'automne 2016, David Lecreq, un ancien copain de foot, est entré dans mon bureau, abattu, découragé. Sur les terrains, je l'avais connu joyeux, blagueur, et je le retrouvais « *en dépression, sous cachet, je suis même allé voir un psychiatre, jamais je n'aurais cru tomber si bas.* » Entre temps, il avait fait les frais du « management Lidl ». Tout comme sa collègue Sabine. Tout comme une caissière, reçue la semaine dernière à ma permanence, brisée après 22 ans dans cette société.

A David, nous avons trouvé une avocate, Maître Cittadini, et c'est là, dans son cabinet, que nous avons rencontré Nicolas Sansonetti, dont le frère s'est pendu dans l'atelier frigorifique du Lidl de Rousset. Ainsi que Christophe Polichetti, délégué CGT de Lidl. C'est là que nous avons imaginé une « loi Lidl », une loi contre le burn-out, contre le burn-out volontaire, qui élimine les salariés, les cadres, avec de l'ancienneté.

Cette horreur managériale doit cesser ! Plus d'un an après notre proposition de loi, et alors que l'Organisation mondiale de la Santé pointe le burn-out comme risque majeur pour les salariés, le gouvernement n'a pas avancé d'un pas, d'un petit bout d'amendement, pour protéger les salariés.

Seront présents à 9 h devant le tribunal d'Amiens :

- David Lecreq, ancien directeur du Lidl de Longueau
- Maître Cittadini, son avocate, spécialiste des cas de troubles psychiques liés au travail
- Nicolas Sansonetti, dont le frère Yannick s'est suicidé dans un entrepôt Lidl
- Christophe Polichetti, délégué CGT de Lidl
- François Ruffin, député de la Somme

Contact presse : Sylvain Laporte – 06.60.45.47.30 – [sylvain@ruffin-depute.fr](mailto:sylvain@ruffin-depute.fr)